



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12 « RÈGLEMENT EN MATIÈRE D'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT PRIVÉE » SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BONAVENTURE

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12 « RÈGLEMENT EN MATIÈRE D'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT PRIVÉE » SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BONAVENTURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** Conseil des maires de la MRC de Bonaventure, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2025-02-26 lors de la séance régulière du 12 février 2025, du projet de Règlement numéro 2025-03 modifiant le règlement numéro 2023-12 « Règlement en matière d'abattage d'arbres en forêt privée » sur le territoire de la MRC de Bonaventure, tiendra une assemblée publique de consultation le 6 mars 2025, à compter de 16h00 à la salle de conférence de la MRC de Bonaventure à New Carlisle (51, rue Notre-Dame) ce, en conformité de la Loi;

**QUE** ce projet de règlement a pour objet et conséquence de modifier les articles 2.3 « Définitions », 3.1.8 (Dispositions relatives aux milieux humides et hydriques), 4.2.2 (Demande de certificat d'autorisation), 5.1 (Sanctions et recours) et l'annexe 1 ce, en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

**QUE** ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la MRC de Bonaventure;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le préfet (ou un autre membre de la commission désignée par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet ;

**QUE** ce projet de Règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QUE** ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à New Carlisle, ce 17 février 2025.

*François Bujold*

François Bujold, Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**de l'AVIS PUBLIC de  
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12 « RÈGLEMENT EN MATIÈRE  
D'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT PRIVÉE » SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC  
DE BONAVENTURE**

Je, soussigné, François Bujold, certifie sous mon serment d'office

que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,

le 17 février 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 17<sup>ème</sup> jour de février 2025.



---

François Bujold,  
Directeur général et greffier-trésorier